

Réunion du 29 juin 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Danièle DILIGENT

**N° CP/2015/281 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD - 1312
Dispositif départemental d'éradication du logement insalubre
ou non décent (DDELIND) - Subvention à la Confédération
Nationale du Logement du Bas-Rhin (CNL 67) et à l'Union
Départementale de la Confédération Syndicale des Familles du
Bas-Rhin (UD-CSF 67)**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'approuver les aides suivantes, conformément au tableau annexé:

- une subvention de 6 840 € à la la fédération du Bas-Rhin de la Confédération Nationale du Logement pour la reconduction à partir du 1er janvier 2015 pour un an, d'une action d'accompagnement des locataires dans le cadre du dispositif départemental d'éradication du logement insalubre ou non-décent (DDELIND) pour une intervention auprès de leur propriétaire,
- une subvention de 6 840 € à l'union départementale de la confédération syndicale des familles pour la reconduction à partir du 1er janvier 2015 pour un an, d'une action d'accompagnement des locataires dans le cadre du dispositif départemental d'éradication du logement insalubre ou non-décent (DDELIND) pour une intervention auprès de leur propriétaire.

Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les conventions d'attribution à intervenir entre le Département et respectivement, la fédération du Bas-Rhin de la confédération nationale du logement et l'union départementale de la confédération syndicale des familles, et autorise son Président à signer ces conventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150629-lmc194081-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 06/07/15